

# **Stratégie pour une agriculture durable d'AAC : Huit choses que vous devriez savoir**

**Union nationale des fermiers, le 9 février 2023**

## **1. Le processus de la Stratégie pour une agriculture durable est un événement majeur – une opportunité historique**

La [Stratégie pour une agriculture durable \(SAD\)](#) va codifier une « vision à long terme » et une « approche intégrée et coordonnée » (p. 2) pour l'agriculture canadienne. Le processus de la SAD représente une opportunité qui ne se présente qu'une fois par génération afin de tracer une voie plus durable pour nos fermes et nos systèmes alimentaires. Un document du gouvernement y fait allusion comme étant une Stratégie pour une agriculture durable sur « 25 ans ».

## **2. Le gouvernement a publié un premier Document de discussion**

Le 12 décembre, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a publié ce document de 29 pages : [Stratégie pour une agriculture durable / Document de discussion](#)

## **3. Le Document de discussion sur la SAD est plutôt mitigé**

Le Document de discussion contient une variété d'énoncés qui, à une extrême, prend des engagements ambitieux envers une durabilité authentique, mais à l'autre bout réaffirme de continuer le cours normal des affaires par l'augmentation de la production, des exportations et de la « compétitivité ».

À titre d'exemple, la première instance positive inclut un engagement envers le principe de la « circularité » : appliquer les principes de l'économie circulaire vers une agriculture et un système alimentaire qui sont régénératifs, résilients et transforment les déchets en une ressource... (p. 5). Dans une veine similaire, le Document de discussion nous dit qu'une SAD « vise à guider des prises de décision à long terme sur des politiques, des programmes et des initiatives qui avancent les engagements du Canada vers un avenir net zéro en 2050 » (p.2).

Par contre, le Document de discussion réaffirme le besoin que le Canada « maintienne et augmente sa part du marché mondial » et qu'il « contribue à faire croître les demandes domestiques et mondiales ». En effet, un lecteur cynique pourrait s'inquiéter que le processus SAD est plus centré sur le marketing et l'accès aux marchés que sur la vraie durabilité ; des passages tels que les suivants donnent bien cette impression :

Afin que le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire maintienne et augmente sa part du marché mondial, le Canada doit considérer la compétitivité du secteur. De plus en plus, l'avantage compétitif va aux pays qui

peuvent produire plus, avec moins d'énergie, d'eau et d'impacts environnementaux. Les compétiteurs internationaux ont mis davantage l'accent sur les priorités agroenvironnementales, ainsi que sur l'intérêt des consommateurs et des investisseurs en matière de durabilité et d'intendance de l'environnement. ... Il est de plus en plus important pour le Canada de démontrer un alignement avec ces dynamiques changeantes des marchés qui reflètent une attention mondiale croissante sur l'environnement et la nourriture durable. Une Stratégie pour une agriculture durable devra appuyer les efforts visant à positionner le Canada comme producteur clé de produits agricoles et alimentaires durables qui sont en demande (p. 4).

Veillez penser à lire le document de 29 pages [Stratégie pour une agriculture durable / Document de discussion](#).

#### **4. Le Document de discussion propose cinq objectifs**

Le Document propose les objectifs suivants dans la Stratégie pour une agriculture durable (p. 21) :

1. Le secteur agricole est résilient aux impacts climatiques à court et à long terme, tout en augmentant la capacité productive et il s'est adapté aux contextes changeants à cause du changement climatique.
2. La performance environnementale est améliorée dans le secteur agricole du Canada, contribuant aux avantages environnementaux, économiques et sociaux de tous les Canadiens.
3. Le secteur agricole joue un rôle important en contribuant aux cibles nationales canadiennes de réduction des émissions de GES en 2030 et du net zéro d'ici 2050, tout en demeurant compétitif et en appuyant les fermiers.
4. Une approche plus globale et intégrée est adoptée pour aborder les enjeux agroenvironnementaux dans le secteur agricole, dans l'ensemble des politiques, de la programmation et des partenaires dans la chaîne de valeur....
5. Le Canada a abordé les manques données et a amélioré sa capacité de mesurer, de rapporter et de faire le suivi de la performance environnementale du secteur agricole et agroalimentaire.

#### **6. AAC a convoqué un Comité avisier (CA-SAD)**

Le CA-SAD va inclure des représentants de 20 organisations, y compris Fermiers pour la transition climatique (FTC), l'Union nationale des fermiers (UNF) et Cultivons biologique Canada (CBC). Également sur le comité, on retrouve Canadian Canola Growers, les Producteurs de grain du Canada, ainsi que Fertilisants Canada. Les organismes environnementaux sur le CA-SAD incluent Nature United et la Fédération canadienne de la faune. AAC et la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) vont co-présider. Les rencontres auront lieu à toutes les deux semaines.

## **6. Le CA-SAD a un rôle important, mais limité**

L'UNF, FTC, CBC et autres vont faire un travail important au sein du CA-SAD, mais cet organe n'aura pas de pouvoir de décision ; il ne semble pas non plus que les membres du CA-SAD seront près de ceux qui « auront le stylo en main » lors de la rédaction finale de la SAD. Les mandats du CA-SAD stipulent que les « membres vont contribuer leurs avis, leurs recommandations et leurs conseils au développement de résultats partagés, de cibles potentielles, de mesures pour appuyer ces cibles et autres composantes...» Le rapport final sur la SAD sera rédigé par le personnel d'AAC basé sur les multiples canaux de consultation.

## **7. Il y aura un processus initial de consultation par écrit se terminant le 31 mars**

Le processus de la SAD comprend deux échéanciers. Le travail du CA-SAD va se s'étaler sur l'année 2023. Mais il y a un échéancier plus court et qui tire à sa fin pour la contribution initiale et la consultation du public : le 31 mars. Les individus et les organismes peuvent formuler des commentaires d'ici ce temps-là en écrivant des courriels, des lettres ou des rapports et les soumettre à [aafc.sas-sad.aac@agr.gc.ca](mailto:aafc.sas-sad.aac@agr.gc.ca) ou en répondant au [questionnaire en ligne](#) d'AAC. *On encourage les fermiers et les autres à contribuer leurs commentaires avant le 31 mars.*

## **8. Plusieurs rencontres de consultation virtuelles et en personne sont planifiées**

Bien que les dates ne soient pas finalisées, une douzaine de séances de participation virtuelles et en personne sont planifiées de janvier à mars. Provisoirement prévues : des sessions « virtuelles de sensibilisation des producteurs » à invitation ouverte auront lieu le 24 février (Ouest canadien) ; le 10 mars (Centre du Canada) ; le 20 mars (Est du Canada) ; et, le 24 mars (à l'échelle nationale).